

**Ces conseils ne font pas partie du règlement. Ils contribuent toutefois à réduire la quantité d'eau potable utilisée à la maison.**

#### **Le saviez-vous?**

Irriguer en profondeur permet d'arroser moins souvent.

#### **Suggestions**

##### **Le baril de récupération d'eau de pluie**

Recueillez l'eau de pluie dans un baril, vous contribuerez à diminuer les volumes d'eaux pluviales envoyées dans l'égout.

##### **La bonne plante au bon endroit**

Tenez compte de l'ensoleillement et des types de sols pour vos plantations. Une plante exigeant un sol frais et humide mais installée dans un milieu sec demandera davantage d'arrosage. À l'inverse, des plantations aimant des sols secs en milieu sec vous permettront de diminuer les besoins d'arrosage.

##### **L'auto**

Un lavage d'auto effectué au boyau d'arrosage peut gaspiller jusqu'à 400 litres d'eau. En utilisant un pistolet d'arrosage, un seau et une éponge, vous économisez 300 litres d'eau.

##### **La piscine**

Placez une couverture de piscine pour réduire l'évaporation.

##### **Le toit**

Si vous avez un toit en pente, débranchez vos gouttières du réseau d'égout. Réacheminez l'eau de pluie vers une surface perméable, un potager par exemple, en vous assurant de la diriger à au moins 1,5 mètre du bâtiment pour éviter l'infiltration dans les fondations.

##### **Équipements certifiés**

Surveillez les certifications WaterSense (toilettes, pommeaux de douche, robinets et aérateurs) qui vous permettent d'économiser l'eau.

Dans les 19 arrondissements

# RÈGLEMENT SUR L'USAGE DE L'EAU

**CE DOCUMENT RÉSUME CERTAINES DISPOSITIONS. POUR DES PRÉCISIONS SUR L'ENSEMBLE DU RÈGLEMENT, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU TEXTE OFFICIEL.**

Pour plus d'information, communiquez avec le 311 ou consultez le site Internet du Service de l'eau de la Ville de Montréal à :

[ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal](http://ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal)

English version also available



Ville de Montréal 000747-12313 (07-13)

Montréal 



# NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Le règlement 13-023 est en vigueur depuis le 20 juin 2013

À chaque instant, 24 h par jour, 365 jours par année, 6 usines de filtration doivent alimenter en eau potable près de 2 millions de personnes, plusieurs milliers d'entreprises et assurer la sécurité incendie sur toute l'île de Montréal.

**Pour préserver notre capacité à offrir une eau de qualité à tous en tout temps, et au moindre coût, utilisons l'eau potable de façon responsable.**

## VOICI LES NOUVELLES RÈGLES

### POUR L'ARROSAGE

#### PAR ARROSEUR AMOVIBLE OU PAR BOYAU POREUX

- Les **adresses paires** peuvent arroser les **dates paires**, les **impairs** peuvent arroser les **dates impaires**
- Le soir entre 20 h et 23 h, s'il ne pleut pas

#### AU MOYEN D'UN SYSTÈME AUTOMATIQUE

- Doit être muni d'une sonde d'humidité
- Les **adresses paires** peuvent arroser les **dates paires**, les **impairs** peuvent arroser les **dates impaires**
- Doit être programmé pour la nuit, entre 3 h et 6 h

#### MANUEL

- L'arrosage manuel sur les végétaux peut être fait à toute heure, s'il ne pleut pas.

### POUR L'UTILISATION D'UN BOYAU OU D'UN ÉQUIPEMENT RELIÉ À L'AQUEDUC

- Le remplissage d'une piscine est interdit entre 6 h et 20 h. Il est toutefois permis en tout temps du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai.
- Le lavage des surfaces pavées (ex : asphaltes), des patios ou des murs extérieurs est interdit, sauf lors de travaux de construction, d'aménagement ou pour des raisons de salubrité. Il est toutefois permis en tout temps entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai.
- Il est interdit de laisser ruisseler l'eau sur la rue ou sur les propriétés voisines.
- Tout bassin paysager comprenant une cascade ou un jet d'eau doit être muni d'un système de recirculation d'eau.
- Les appareils de climatisation/réfrigération utilisant de l'eau sans boucle de recirculation sont interdits. Les appareils existants doivent être retirés d'ici 2018.

